



FILLION IMPRIMERIE

LE LYAUD



COURSE PEDESTRE DES HERMONES

DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019

Organisation : Commission Sports & Loisirs

Distance : 12 kilomètres (dames et hommes)

Départ : 9 h 30 sur la Place du Village

Arrivée : sur la Place du Village

Prix de l'inscription : 15 € (dont 2 € seront versés pour la Mucovisidose)

Délai d'inscription : le samedi 2 à 12 h

Inscription du dimanche : 20 €

Close : dimanche à 9 h

Certificat médical obligatoire de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Renseignements :

Mairie : mairie.lyaud@orange.fr

Inscriptions : www.chronotop.run

www.courzyvite.run

CATÉGORIES MASCULIN/FÉMININ

CADETS	2003 / 2004
JUNIORS	2001 / 2002
ESPOIRS	98 / 2000
SENIORS	81 / 97
M 1	71 / 80
M 2	61 / 70
M 3	51 / 60
M 4	1950 et avant

DOSSARDS à partir de 8 heures sur la Place du Village
ÉPINGLES NON FOURNIES

RÉSULTATS

Proclamation des résultats dès 11 h 30, suivie du traditionnel vin d'honneur et casse-croûte dans la salle communale.

RÉCOMPENSES

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.
Récompenses et coupes aux meilleurs.

VESTIAIRES - DOUCHES au stade communal à l'entrée du village côté Orcier.

ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de "ALLIANZ" individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RAVITAILLEMENT : au milieu du parcours et à l'arrivée.

Un poste de secours sera sur place et assurera la sécurité
Classement par équipes de quatre : 3 hommes + 1 femme



36^E COURSE PÉDESTRE DES HERMONES - LE LYAUD - DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

à envoyer à la Mairie du Lyaud - 74200 LE LYAUD



Les coureurs non licenciés devront être porteurs d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an afin de le présenter lors du retrait des dossards. Les coureurs mineurs devront être munis d'une autorisation parentale originale signée par le représentant légal.

Nom : Prénom :

Adresse :

Année de naissance : Catégorie : Homme Femme

Club : N° licence FFA :

POUR LES MINEURS

Nom : Prénom : père, mère, tuteur (rayez les mentions inutiles)

autorise l'enfant (nom, prénom) à participer à la course pédestre des Hermones.

Date et signature,

Ordre des chèques : Commission Sports et Loisirs